



Yvelines
Le Département

CHAMPIONNAT DES YVELINES JEUNES 2021

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

1 Préambule

Le championnat individuel des jeunes des Yvelines est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs. Il sera ci-après désigné par *le championnat 78 Jeunes*.

Le championnat *78 Jeunes* est sous la responsabilité du Comité des Yvelines des Echecs, ci-après désigné CDE78 ou Yvelines Echecs Structure (YES).

Ce règlement précise les particularités du championnat *78 Jeunes*. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat National.

2 Organisation

2.1 Participation

Les participants au championnat *78 Jeunes* doivent être licenciés A ou B dans un club du département pour la saison en cours. Les joueuses et joueurs qualifiés souhaitant participer au championnat régional devront être en possession d'une licence A lors de leur inscription.

2.2 Protocole sanitaire

En lien avec les mesures sanitaires en vigueur au jour de la compétition, le masque est obligatoire pour toute personne de plus de 10 ans dans la salle de jeu et dans tous les locaux. Le pass sanitaire est obligatoire pour toute personne de plus de 12 ans. La salle sera aérée régulièrement. Le lavage des mains est obligatoire entre chaque partie (gel fourni). Le nombre de joueurs est limité.

2.3 Date, lieu et horaires

Le championnat des Yvelines jeunes 2020 a lieu à Bonnières sur Seine au Centre culturel Louis Jouvst - 45 rue Georges Herrewyn – 78270 Bonnières sur Seine

- Le 27 novembre pour les catégories petit-poussin, petite-poussine et poussin, poussine (U08 & U10). Pointage à 13h, ronde 1 à 13h30
- Le 28 novembre pour les catégories pupilles, pupillettes, benjamins, benjamines, minimes, minimes fille (U12, U14 & U16). Pointage à 9h30, ronde 1 à 10h.

2.4 Répartitions des tâches

Le CDE78 délègue une partie de l'organisation au club accueillant la manifestation : réservation, installation et rangement des salles, accueil et surveillance des accompagnants.

Des clubs désignés assurent la fourniture du matériel de jeu.

Le CDE78 assure le pointage, l'arbitrage et les récompenses.

2.5 Structure du championnat

Le championnat *78 Jeunes* est organisé sous forme de tournois mixtes. A l'issue de la dernière ronde, un classement féminin et un classement mixte sont établis selon l'article 3.3. Ils déterminent les joueuses et joueurs qualifiés pour la phase régionale.

2.6 Rondes et appariements

Le championnat *78 Jeunes* se joue au système Suisse en 7 rondes. Les appariements sont faits au système suisse intégral (C.04). Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme PAPI.

2.7 Surclassements

Aucun surclassement n'est possible au championnat *78 Jeunes*.

2.8 Inscriptions

Le droit d'inscription est de 12 € (à l'ordre de YES) jusqu'au 20 novembre et de 18 euros du 20 au 23 novembre. Aucune inscription ne sera prise au-delà de cette date (cachet de la Poste faisant foi).

3 Tournois

3.1 Règles

Une joueuse ou un joueur non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, après accord de l'arbitre principal.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements est le Elo rapide. Les tournois sont homologués FIDE.

Pour tous les tournois, un seul coup illégal est autorisé. Le second fait perdre la partie (ou nulle si ...) tel que décrit à l'article 7.5.5 des règles du jeu.

L'article A4 de l'annexe des règles du jeu pour les parties rapides est appliqué pour toutes les parties et pour tous les tournois.

3.2 Cadences

La cadence est de 15 min + 5 sec/coup pour les catégories U08 et U10 et de 25' + 10 sec/coup pour les autres catégories.

Tout retard de plus de 10 minutes par rapport au lancement effectif d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

On considère qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

3.3 Classement

Le classement se fait au nombre de points marqués.

Le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Buchholz tronqué
2. Buchholz
3. Performance

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champion.

Tous les joueurs réalisant le score de 4/7 ou supérieur seront qualifiés pour le Championnat d'Île de France de leurs catégories.

4 Arbitrage

Les arbitres principaux sont Patrick Claisse (AFO2) pour les tournois U08, U14 et U16 et Sylvain Rivier (Arbitre International) pour les tournois U10 et U12.

Les arbitres principaux peuvent être aidés par des responsables de club désignés avant les tournois.

5 Encadrement, responsabilité et discipline

5.1 Encadrement des jeunes

Lors du pointage, les jeunes indiquent l'encadrant qui en a la responsabilité pendant la durée du championnat.

Il est de la responsabilité des jeunes de respecter le règlement, la sécurité et les règles de bonne conduite du pointage à la remise des prix.

L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf avant le lancement de chaque ronde pour les petites catégories. Des dérogations sur demande motivée pourront être accordées par l'arbitre principal.

5.2 Responsabilité

Le CDE78 décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur en dehors de la salle de jeu.

5.3 Discipline para-échiquienne

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans la salle de jeu ainsi que dans toute l'enceinte du championnat (respect des organisateurs, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation ou l'arbitre principal se réservent le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

6 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des Echecs des Yvelines à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

7 Acceptation du règlement

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.

Marc PLANTET
Organisateur

Sylvain RIVIER
Arbitre

Patrick CLAISSE
Arbitre